

SITUATION TRIMESTRIELLE DE L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
ARRETEE AU 31 décembre 2004

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En application des dispositions de l'article 21 de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers provisoires de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV arrêtés au 31 Décembre 2004 qui font apparaître un actif net de 1.315.545 D pour un capital social de 1.954.800 D et une valeur liquidative égale à 67^d, 298 par action.

Ces états financiers provisoires relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers provisoires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers provisoires ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV arrêtée au 31 Décembre 2004 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Rached FOURATI

BILAN Arrêté le 31/12/2004

ACTIF	Note	31/12/2004	31/12/2003
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	1 071 143,983	822 413,373
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		524 197,520	170 884,879
Emprunts obligataires		536 519,863	596 541,569
Autres valeurs		10 426,600	54 986,925
PLACEMENTS MONETAIRES ET		268 936,990	252 700,209
Placements monétaires	AC 2	260 498,328	184 170,206
Disponibilités		8 438,662	68 530,003
Créances d'exploitation	AC 3	0,000	0,000
Créances d'exploitation		0,000	0,000
Autres actifs	AC 4	0,000	3 112,397
Autres actifs		0,000	3 112,397
TOTAL ACTIF		1 340 080,973	1 078 225,979
PASSIF		31/12/2004	31/12/2003
Opérateurs créditeurs	PA 1	4 333,599	3 839,245
Créditeurs divers	PA 2	20 202,027	21 093,301
TOTAL PASSIF		24 535,626	24 932,546
Capital	CP 1	1 288 091,736	1 017 146,664
Capital en nominal	CP 2	1 954 800,000	1 561 500,000
Capital en début de période		1 561 500,000	890 500,000
Emission en nominal		3 336 100,000	1 772 900,000
Rachat en nominal		-2 942 800,000	-1 101 900,000
Sommes non distribuables		-666 708,264	-544 353,336
Sommes non distribuables exercices antérieurs		-544 353,336	-218 993,720
Sommes non distribuables exercice en cours		-122 354,928	-325 359,616
Sommes distribuables		27 453,611	36 146,769
Sommes distribuables exercices antérieurs		17,100	3,696
Sommes distribuables de l'exercice en cours		27 436,511	36 143,073
ACTIF NET		1 315 545,347	1 053 293,433
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 340 080,973	1 078 225,979

Etat de résultat Arrêté le 31/12/2004

	Note	Période du	Période du	Période du	Période du
a- Dividendes	PR 1	0,000	26 048,710	0,000	47 001,135
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR 1	7 665,502	30 758,294	8 485,652	20 482,430
c- Revenus des placements monétaires	PR 2	2 739,724	8 480,863	1 895,080	1 915,412
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 405,226	65 287,867	10 380,732	69 398,977
- Charges de gestion des placements	CH 1	-4 333,599	-15 974,104	-3 839,245	-14 955,831
- Revenus Nets des placements		6 071,627	49 313,763	6 541,487	54 443,146
- Autres produits		0,000	0,000	0,000	0,000
- Autres charges	CH 2	-6 248,045	-24 983,509	-3 732,421	-14 889,734
RESULTAT D'EXPLOITATION		-176,418	24 330,254	2 809,066	39 553,412
Régularisation du résultat d'exploitation		-2 081,700	3 106,257	0,000	-3 410,339
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-2 258,118	27 436,511	2 809,066	36 143,073
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 081,700	-3 106,257	0,000	3 410,339
Variation des + ou - V potentielles sur titres		12 304,628	70 137,610	72,777	183 619,530
+ou - V réalisées sur cession des titres		-7 671,450	-56 955,205	616,447	-269 203,348
Frais de négociation		-387,592	-2 386,090	0,000	-945,984
Résultat non distribuable		4 245,586	10 796,315	689,224	-86 529,802
RESULTAT NET DE LA PERIODE		4 069,168	35 126,569	3 498,290	-46 976,390

Etat de variation de l'actif net Arrêté le 31/12/2004

	Période du	Période du	Période du	Période du
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATION D'EXPLOITATION	4 069,168	35 126,569	3 498,290	-46 976,390
a- Résultat d'exploitation	-176,418	24 330,254	2 809,066	39 553,412
b- Variation des + ou - V potentielles sur titres	12 304,628	70 137,610	72,777	183 619,530
c- + ou - V réalisées sur cession de titres	-7 671,450	-56 955,205	616,447	-269 203,348
d- Frais de négociation de titres	-387,592	-2 386,090	0,000	-945,984
AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-37 986,624	0,000	-39 176,654
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-99 853,838	265 111,969	0,000	444 232,980
a- Souscriptions				
Capital	206 400,000	3 336 100,000	0,000	1 772 900,000
Régl. des sommes non distribuables	-70 404,992	-1 120 748,651	0,000	-546 420,758
Régl. des sommes distribuables	2 910,831	52 164,277	0,000	36 500,811
b- Rachat				
Capital	-353 900,000	-2 942 800,000	0,000	-1 101 900,000
Régl. des sommes non distribuables	120 134,143	987 597,408	0,000	307 590,944
Régl. des sommes distribuables	-4 993,820	-47 201,065	0,000	-24 438,017
VARIATION DE L'ACTIF NET	-95 784,670	262 251,914	3 498,290	358 079,936
AN 4 - ACTIF NET				
a- en début de période	1 411 330,017	1 053 293,433	1 049 795,143	695 213,497
b- en fin de période	1 315 545,347	1 315 545,347	1 053 293,433	1 053 293,433
AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS				
a- en début de période	21 023	15 615	15 615	8 905
b- en fin de période	19 548	19 548	15 615	15 615
VALEUR LIQUIDATIVE	67,298	67,298	67,453	67,453
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	0,98%	3,19%	1,32%	-10,19%

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 31 décembre 2004**I – Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels :**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-2004 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à

la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; si non à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

AC 1 : Note sur le portefeuille titres UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV Arrêté le 31/12/2004

Désignation	Nbre de	Coût	Valeur au	% l'Actif	
Actions, valeurs assimilées		563 305,868	524 197,520	39,85%	
ATL	2 150	58 208,198	41 845,450	3,18%	
BH	4 000	37 221,300	36 824,000	2,80%	
BIAT	4 900	95 481,601	94 545,500	7,19%	
BT	251	16 305,980	16 370,220	1,24%	
BTEI	3 000	64 868,000	67 116,000	5,10%	
C I L	1 737	41 504,414	30 380,130	2,31%	
ICF	40	1 404,000	1 204,000	0,09%	
MONOPRIX	1 000	30 497,000	31 600,000	2,40%	
NSBIAT04	980	17 493,000	17 733,100	1,35%	
NSUIB	1 350	14 095,000	14 446,350	1,10%	
SFBT	2 500	110 072,848	101 250,000	7,70%	
SOTETEL	700	27 830,803	18 883,200	1,44%	
TLS	3 057	48 323,724	51 999,570	3,95%	
Titres OPCVM		10 421,604	10 426,600	0,79%	
ALYSSA	100	10 421,604	10 426,600	0,79%	
Obligations Privées		60 000,000	60 088,767	4,57%	
UTL 2000 A	3 000	60 000,000	60 088,767	4,57%	
Obligations BTA		453 063,150	476 431,096	36,22%	
Ligne	Date d'Acquis.				
BTA012005	22/07/2003	450	453 063,150	476 431,096	36,22%
TOTAL		1 086 790,622	1 071 143,983	81,42%	

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV Arrêté le 31/12/2004

Désignation	Date	Nbre de	Coût	Valeur au	% l'Actif
BTCT					
08/02/2005	28/07/2004	44	42 835,238	43 581,510	3,31%
05/04/2005	02/09/2004	123	119 433,581	121 018,605	9,20%
18/10/2005	02/11/2004	100	95 275,903	95 898,213	7,29%
Total			257 544,722	260 498,328	19,80%

PR 1 : Note sur les revenus du portefeuille titres UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV Arrêté le 31/12/2004

Désignation	Période du	Période du
-------------	------------	------------

	01/10/2004 au 31/12/2004	01/10/2003 au 31/12/2003
Revenus des Actions et valeurs assimilées	0,000	0,000
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000
Revenu des obligations et valeurs assimilées	7 665,502	8 485,652
Revenu des obligations Etat	6 124,932	6 124,932
Revenu des obligations privées	1 540,570	2 360,720
TOTAL	7 665,502	8 485,652

PR 2 : Note sur les revenus des placements monétaires
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
 Arrêté le 31/12/2004

Désignation	Période du 01/10/2004 au 31/12/2004	Période du 01/10/2003 au 31/12/2003
Intérêts des bons de trésor	2 739,724	1 895,080
Total placements monétaires	2 739,724	1 895,080

CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
 Arrêté le 31/12/2004

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2003	1 017 146,664	1 017 146,664
Souscriptions de la période	3 336 100,000	3 336 100,000
Rachats de la période	-2 942 800,000	-2 942 800,000
Autres mouvements	-122 354,928	-94 901,317
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	10 796,315	10 796,315
- Régularisation sommes non distribuables	-133 151,243	-133 151,243
- Sommes distribuables de la période		27 453,611
Montant fin de période au 31/12/2004	1 288 091,736	1 315 545,347

CP 2 : Note sur le capital
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
 Arrêté le 31/12/2004

Capital au 31/12/2003	
* Montant	1 561 500,000
* Nombre de titres en circulation	15 615
* Nombre d'actionnaires	54
Souscriptions Réalisées	
* Volume	3 336 100,000
* Nombre de titres émis	33 361
Rachats Effectués	
* Volume	2 942 800,000
* Nombre de titres rachetés	29 428
Capital au 31/12/2004	
* Volume	1 954 800,000
* Nombre de titres en circulation	19 548
* Nombre d'actionnaires	74

Notes sur le passif et autres actifs
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
 Arrêté le 31/12/2004

	Libelle	31/12/2004
PA 1	Opérateurs créditeurs	4 333,599
-	Frais du Gestionnaire	1 541,620
-	Frais du Dépositaire	279,202
-	Frais du Distributeur	2 512,777
PA 2	Créditeurs divers	20 202,027
-	État retenue à la source	0,000
-	Redevance CMF	223,210

-	Charges et produit en attente de régul.	0,000
-	Charges à payer	19 978,817
PA 2-1	<u>Provision pour charges à payer ex. en cours</u>	<u>19 235,810</u>
-	Provision linéaire des Charges à payer ex. en cours	0,000
-	Charges payées sur exercice en cours	19 235,810
-	<u>Charges budgétisées pour l'exercice 2004</u>	<u>23 000,000</u>
-	Jetons de présence 2004	12 750,000
-	Honoraire commissaires aux comptes	6 600,000
-	Frais Assemblée	2 000,000
-	Frais de publication au bulletin CMF	500,000
-	Taxe revenant aux collectivités locales	200,000
-	Réajustement sur Provision Ant.	950,000

**Notes sur les charges et produits de gestion
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**

Arrêté le 31/12/2004

	Libelle	31/12/2004
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>15 974,104</u>
-	Rémunération du Gestionnaire	5 464,250
-	Rémunération du Dépositaire	2 495,624
-	Rémunération du Distributeur	8 014,230
CH 2	<u>Autres charges</u>	<u>24 983,509</u>
-	Redevance CMF	1 214,290
-	Services bancaires et assimilés	763,819
-	Impôts, taxes et versements assimilés	5,400
-	Dotations aux provisions	23 000,000